

Contribution au FMAT
Permettre aux paysanneries de l'Afrique de l'ouest
de réussir leur révolution agroécologique

Michel Buisson, agroéconomiste (France)
Chantal Jacovetti, CNOP chargée des dossiers fonciers et agroécologie

Comme toutes les paysanneries du monde, celles de l'Afrique de l'ouest sont soumises aux diverses et fortes pressions du capitalisme libéral et mondialisé : accaparement de leurs terres et autres ressources (eau, biodiversité ...), imposition de techniques et d'investissements inadaptés, concurrence directe sur leurs produits et indirecte par les modifications des habitudes alimentaires, ...

Dans ce contexte, la situation des paysanneries de l'Afrique de l'ouest exige une attention particulière de toutes les institutions et forces solidaires de leurs projets et de leur luttes. Le FMAT pourrait être un moment privilégié de cette attention et de cette solidarité, à partir de la question centrale de la maîtrise des ressources, indispensable à une agriculture agroécologique. Dans ce cadre, le FMAT pourrait prolonger la forte mobilisation de très nombreux acteurs autour de la Convergence globale des luttes de la Terre et de l'Eau- Afrique de l'Ouest pour interpeller les autorités locales, nationales et sous-régionales, lors d'une caravane durant le mois de mars 2016. Cette caravane, composée des 15 pays de la CEDEAO, se mobilise notamment sur les droits des communautés sur la Terre, l'Eau, les semences paysannes, pour une agriculture familiale basée sur l'agroécologie paysanne dans le cadre de la souveraineté alimentaire pour une Afrique de l'Ouest intégrée, prospère et pacifique. Sans terre, sans eau, sans semences paysannes pas d'agroécologie paysanne. Il s'agit d'une lutte commune car « mêmes dégâts, même combats ».

1. Seule l'agriculture agroécologique peut répondre aux besoins de la région par sa capacité :

- à protéger et valoriser les ressources locales, naturelles et savoirs, y compris par une meilleure résistance aux aléas climatiques de plus en plus nombreux,
- à maintenir et à développer une biodiversité naturelle, cultivée et élevée,
- à permettre l'accroissement de la production dans des systèmes à hauts niveau et taux de valeur ajoutée,
- d'assurer ainsi le maximum d'emplois dans l'agriculture et dans les territoires ruraux,
- de favoriser un développement autonome et économe faisant le moins possible appel à des achats de matériels et d'intrants industriels importés,
- d'accroître la production d'aliments adaptés, pour les paysans eux-mêmes, pour les ruraux et pour les urbains, tout en réduisant les importations,
- de permettre aux femmes de tenir toute leur place et de favoriser la solidarité entre paysans plutôt que la compétition.

Localement, le développement de l'agroécologie nécessite de :

- reconnaître le rôle primordial des communautés détentrices des droits dans la gestion des ressources naturelles,
- mettre en marche un mouvement paysan et citoyen pour, dès aujourd'hui, aller vers un meilleur futur,
- relier solidairement les urbains et les ruraux,

- développer une recherche publique au service des populations.

2. Mais les conditions nécessaires au développement de cette agriculture ne sont pas réunies, au contraire les possibilités sont souvent contrées

Le développement de l'agriculture agroécologique paysanne a besoin de stabilité, de sécurité, d'appuis, toutes conditions non remplies actuellement, au contraire;

A la place de la sécurité et de stabilité, l'ouverture maximale aux marchés internationaux induit une instabilité sur les débouchés, sur les prix, favorise la concurrence, le développement d'entreprises étrangères imposant leurs stratégies et leurs techniques, modifiant les habitudes alimentaires. Dans ces conditions, aucune organisation des marchés n'existe et l'absence de protection aux frontières par des droits de douanes prive les Etats des ressources nécessaires à une politique satisfaisante.

L'insécurité c'est bien sûr aussi l'accaparement des terres et des autres ressources, particulièrement développé dans la région, y compris dans des conditions fortement destructrices des milieux, des emplois, de la santé, notamment dans l'exploitation des mines ...

L'insécurité provient aussi du refus des puissances qui en sont l'origine, de lutter contre le dérèglement climatique aux conséquences particulièrement graves dans la région.

Au lieu des appuis nécessaires à l'agriculture agroécologique, c'est au contraire les initiatives des grandes firmes, des Etats forts qui se développent : "agriculture climato-intelligente", "nouvelle alliance" ... Ces grandes firmes influent sur les lois, les textes réglementaires, les normes pour accroître leur position monopolistique sur les biens communs de l'humanité et sur les systèmes alimentaires.

3. Les conditions nécessaires aux trois niveaux, international, régional et national

3.1. La Communauté internationale doit prendre conscience des difficultés auxquelles sont soumises la région, ses paysan-nes, ses habitant-es, ses organisations publiques compte tenu de ses conditions propres, aggravées par les conditions externes (point 2). Ces conditions propres concernent :

- la très grande place tenue par l'agriculture dans la population, les ressources, l'emploi actuel et possible,
- l'impossibilité de cette agriculture de se développer de façon satisfaisante face aux agricultures et à l'agrobusiness qui depuis des décennies se sont développés grâce à des aides publiques et dans des conditions beaucoup plus favorables,
- la faiblesse des institutions et des ressources publiques,
- la très grande difficulté de créer des emplois hors agriculture (manque de ressources, concurrence étrangère ...).

Il faut donc que la communauté internationale révise complètement ses politiques, ses politiques financières, agricoles et commerciales pour aller vers la souveraineté alimentaire et l'intégration régionale. Les Etats doivent retrouver leur autonomie dans leurs décisions de politique agricole et alimentaire, à l'abri de concurrences déloyales ou trop inégales.

3.2. Au niveau régional, les Etats et la CEDEAO doivent parallèlement à la mise en place de ces nouvelles conditions internationales, revoir leurs politiques agricoles pour permettre aux paysans de développer l'agriculture agroécologique avec :

- des textes de loi qui, avec et pour les communautés, sécurisent le foncier, l'eau, les semences et les ressources naturelles en prenant appui sur les droits humains, sur les directives du CSA, sur la charte des peuples africains, etc.
- des appuis au développement des groupes paysans, appui systématique à la formation à l'agroécologie paysanne à partir du bilan des actions en cours et au renforcement des réseaux et des organisations paysannes. Il s'agit notamment de tenir pleinement compte du rôle des femmes et de

motiver les jeunes en grand nombre. Leurs difficultés d'insertion dans l'agriculture doivent être davantage prises en compte et résolues, en mettant en place des programmes et des outils efficaces et adaptés aux besoins locaux.

Ces orientations doivent être définies en associant les organisations locales, paysannes et citoyennes, à l'élaboration des politiques et en favorisant les espaces de dialogue et les échanges intergénérationnels. Elles peuvent utilement déboucher sur :

- l'amélioration des contenus et des modalités des formations,
- l'aide aux petits équipements et à leur fabrication locale, ...
- l'appui à l'organisation des échanges, au niveau local notamment,
- l'amélioration des infrastructures et des équipements publics : eau, électricité téléphone et internet,
- à la mise en place de ceintures vertes autour des centres urbains, alors qu'elles sont en train de disparaître du fait de la spéculation frauduleuse,
- à la limitation des investissements contraires aux objectifs agroécologiques.

3.3. Au niveau national, maîtriser l'accès aux ressources du plus grand nombre possible de paysans nécessite :

- de sécuriser par une législation démocratique, par et pour le peuple, les espaces vitaux des villages et les terres familiales tant dans le rural que dans le périurbain, les points et cours d'eau, les pâturages et les forêts ;
- de donner la priorité et sécuriser, y compris avec des investissements adaptés, les exploitations familiales et dans le respect des décisions des communautés, garantir le CLIPE, notamment en cas d'opposition à tout autre investisseur, national ou étranger ;
- encourager l'équité des genres et de la répartition des moyens pour réduire le développement des inégalités et des exclusions au sein des paysans et autres catégories de producteurs en privilégiant le vivrier garant avec l'agroécologie paysanne de produits sains et en limitant le nombre de filières exportatrices ;
- pour sortir les communautés de la pauvreté ou de l'appauvrissement permanent, reconnaître les terres villageoises et familiales de ces communautés et répartir équitablement les surfaces aménagées pour permettre aux exploitations familiales d'être réellement le fer de lance des activités agricoles ;

Ceci implique que les gouvernements, avec les organisations paysannes, parviennent progressivement à sécuriser le foncier, bien au-delà des "directives volontaires" ...